

**Conseil Municipal – 18 décembre 2023**



**MARQUETTE**  
**LEZ LILLE**



Conseil Municipal – 18 décembre 2023

# BUDGET PRIMITIF 2024

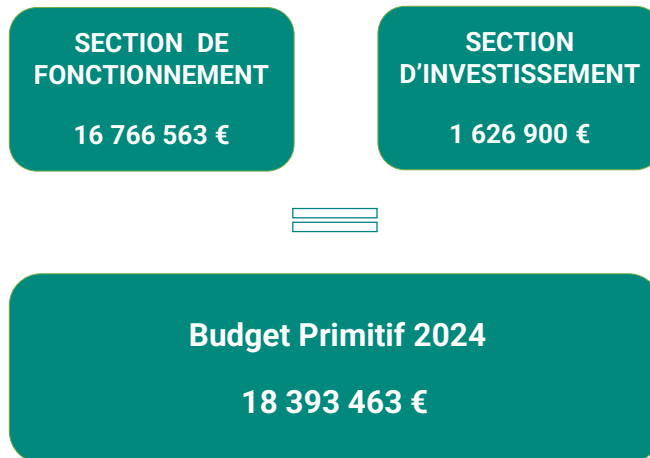
The logo for Marquette, featuring a stylized blue and green graphic above the word 'MARQUETTE' in a serif font, with '1871' below it.

Délibération 2023/6/96

Budget Primitif 2024

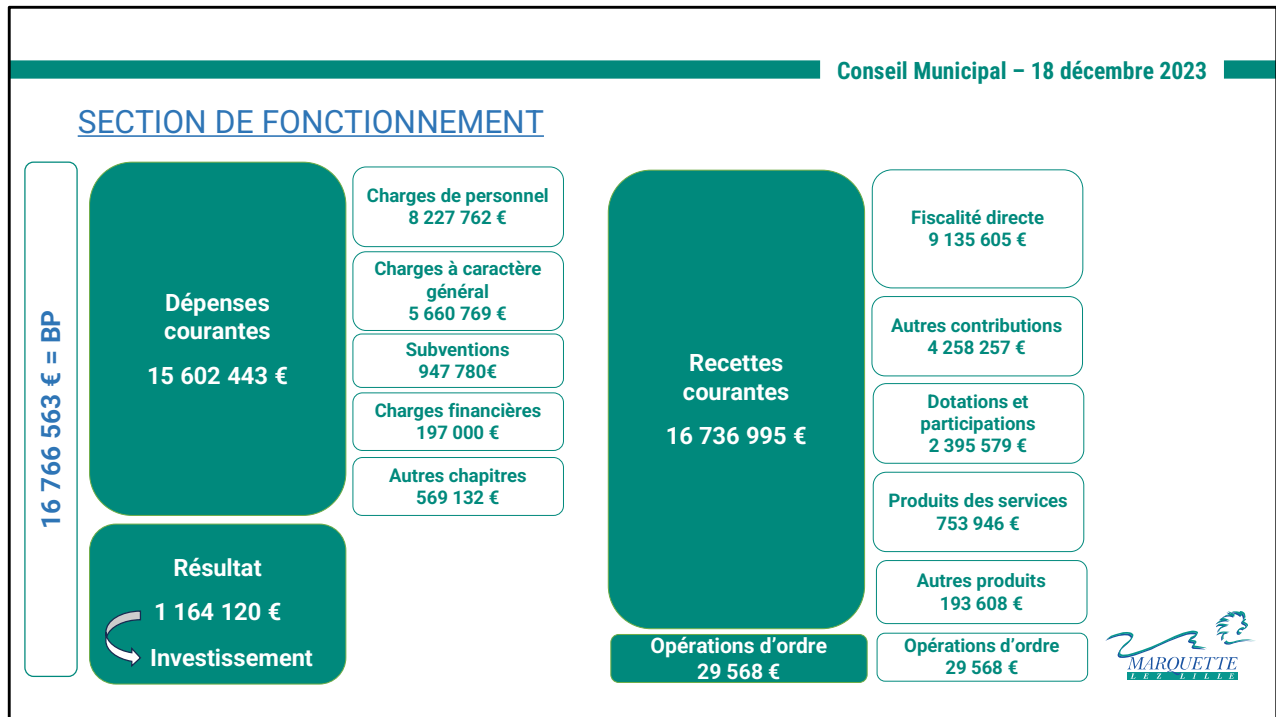
Conseil Municipal – 18 décembre 2023

### Grands Equilibres du Budget Primitif



Le budget primitif 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant total de 18 393 463 € avec :  
un budget de fonctionnement de 16 766 563 €  
et un budget d'investissement de 1 626 900 €

Pour rappel, en 2023, le budget primitif était de 17,6 M€  
avec un montant inférieur de 800 K€ en Section de fonctionnement : **16 M€**  
et un montant identique en section d'investissement : **1,6 M€**



La section de fonctionnement est estimée à hauteur de 16,7 M€ **CLIC** tant en recettes qu'en dépenses, avec un montant de dépenses courantes **CLIC** de 15,6 M€.

**Dans ces dépenses courantes**, le poste le plus important reste celui des charges de personnel avec plus de 8,2 M€. Ce poste connaît une forte augmentation depuis plusieurs années (**7,8 M€ au BP 2023**), justifiée par l'arrivée de nouveaux agents dans la collectivité mais surtout en raison des différentes mesures gouvernementales comme la hausse du point d'indice, ou encore la revalorisation du SMIC..

. Les charges à caractère général sont stables par rapport au Budget Primitif 2023 (5,6 M€). Cependant, il faut se rappeler qu'en 2023 le Budget Primitif tenait compte d'une hausse importante de nos dépenses d'énergie que nous estimions au moment de la préparation budgétaire à 1,7 M€ et qui, finalement, devraient tourner autour d'1 M€.

. Les subventions dédiées aux associations et au CCAS sont en forte augmentation, elles passent de 800 K€ à 947 K€, notamment en raison des nouvelles conventions établies avec les crèches associatives et d'une prise en charge plus importante pour le CCAS au regard de toutes les nouvelles mesures d'aides mises en œuvre

. Les charges financières et autres dépenses courantes sont établies respectivement à 197 000 € et 569 132 €.

**En recettes** de fonctionnement, on retrouve bien évidemment toutes les recettes courantes pour un total de 16 737 K€ ainsi que des écritures d'ordre pour 29 568 €.

Dans les recettes courantes, nous avons pour un peu plus de 9 M€ les recettes fiscales, en augmentation importante liée à 2 choses :

- tout d'abord à l'augmentation des bases fiscales votée par le gouvernement en 2024,
- et aussi à la prise en compte de nouvelles constructions sur le territoire marquettois

. Les autres recettes ne laissent pas augurer de forte augmentation par rapport à 2023 :

4,3 M€ pour les autres contributions, 2,4 M€ pour les dotations et participations et 754 K€ pour les produits des services.

Le **résultat** « Recettes moins Dépenses courantes » s'élève donc à 1 164 120 € et c'est ce montant que l'on prélèvera de la section de Fonctionnement pour affecter à la section d'Investissement

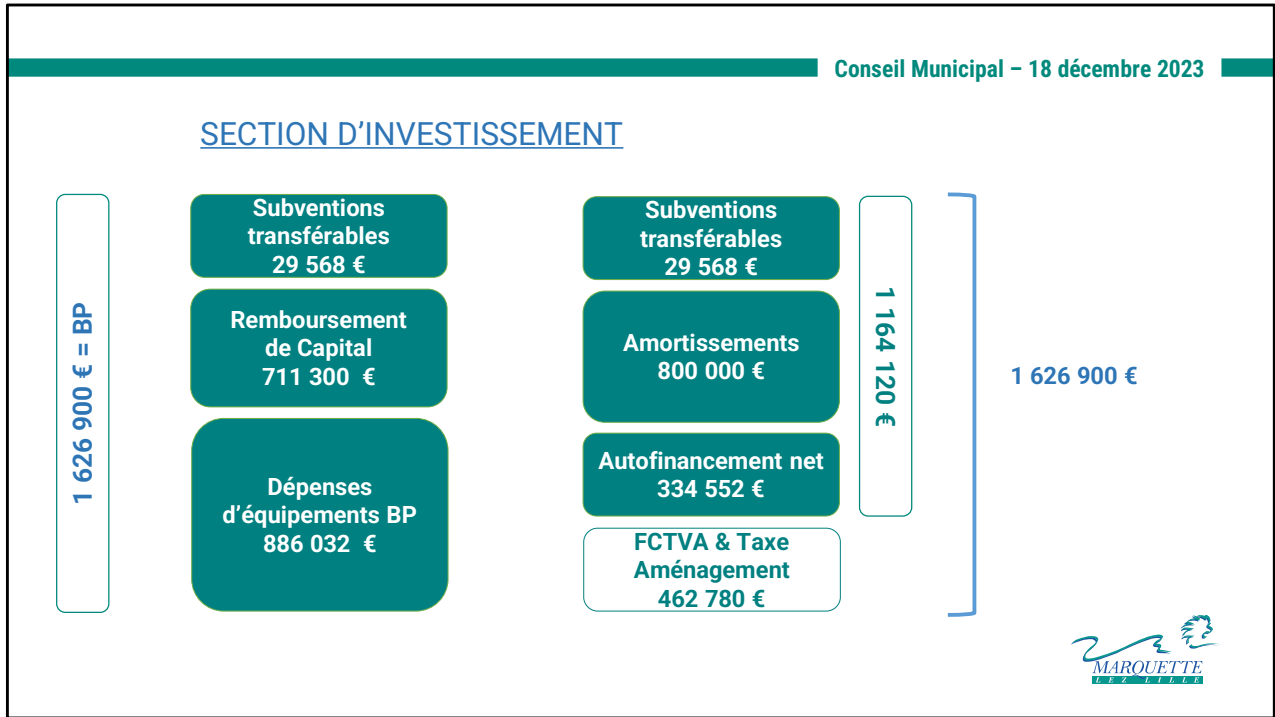
Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le



ID : 059-215903865-20231218-20230696-BF



La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 1 626 900 €.

On y retrouve le 1 164 120 € de virement prévisionnel de la section de fonctionnement.

Ce montant nous permettra de couvrir :

- les écritures d'ordre liées au subventions transférables, pour 29 568 € que l'on retrouve pour le même montant en dépenses.
- et les amortissements comptables pour 800 K€

Cela permettra également et surtout de dégager un autofinancement net de 335 K€

Par ailleurs, en ressources propres 2024, on prévoit de recevoir près de 463 K€ de FCTVA et de taxe d'aménagement.

**Ce qui donne notre total de 1 626 900 € de recettes.**

Toutes ces ressources permettront de financer

- un peu plus de 711 K€ de remboursement de capital
- et 886 K€ de dépenses d'investissement

## CONCLUSION

- Des recettes fiscales en hausse qui permettront de faire face à la hausse des principaux postes de dépenses de fonctionnement
- Un autofinancement net retrouvé
- Des dépenses d'investissement évaluées à près de 6 M€ qui seront financées partiellement par les recettes prévisionnelles du BP et l'affectation des résultats de 2023

### Mais surtout ...

- Pas de recours à l'emprunt en 2024
- Des subventions d'investissement et des recettes de patrimoine qui viendront compléter nos prévisions de recettes attendues
- Pas d'augmentation... ni de la fiscalité, ni des tarifs



Pour conclure, on peut donc se réjouir de retrouver des recettes fiscales en hausse pour nous permettre de financer la hausse de nos dépenses de fonctionnement aujourd'hui contraintes par la hausse du coût de la vie et des mesures gouvernementales et l'on peut également se réjouir de retrouver un autofinancement net positif. Ce qui n'était pas le cas l'an dernier, en raison notamment de la forte augmentation de l'énergie que nous avons budgétée à l'époque.

Nous avons vu tout à l'heure que nos Autorisations de programme s'élevaient à 4,5 M€ auxquelles nous devons ajouter 1,5 M€ pour nos investissements courants. Ce qui fait que notre besoin d'investissement est aujourd'hui estimé à 6 M€.

Et bien, nous financerons par nous-mêmes ce besoin d'investissements en affectant en juin 2024 notre résultat 2023 de la section de fonctionnement pour venir ainsi équilibrer le budget de la ville et répondre ainsi à nos besoins de développement économique en terme d'investissement. Ce résultat est aujourd'hui estimé à 5 M€ et sera définitivement consolidé au Conseil Municipal de Juin 2024.

Au vu des résultats attendus, nous ne devrions pas, cette année, faire appel aux organismes bancaires pour recourir à l'emprunt, d'autant que nos prévisions budgétaires n'intègrent pas encore les éventuelles demandes de subventions d'investissement ni d'éventuelles ventes de patrimoine.

Enfin, nous nous réjouissons de pouvoir éviter, pour l'année 2024, certaines contraintes comme l'augmentation de la fiscalité ou encore l'augmentation de nos tarifs ou encore la diminution de nos services rendus... comme c'est malheureusement le cas pour certaines collectivités.